



Congrès 2018 de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) et de la Société suisse pour la formation des enseignantes et des enseignants (SSFE)
du mercredi 27 au vendredi 29 juin 2018 à l'Université de Zurich

Appel à communications

Formation – Politique – État

Depuis les années 1990, les exigences et les attentes par rapport à la formation ont changé de façon significative en raison de la scientification de la société et de l'internationalisation de la politique, auxquelles la politique a réagi avec un considérable renforcement et une transformation des systèmes éducatifs et des instruments de contrôle s'y rapportant. Dans le cadre de nouveaux concepts de gouvernance, les institutions de formation se sont vues accorder plus d'autonomie et des directions d'écoles, des conseils d'hautes écoles et d'autres organes de contrôle ont été installés, au même temps que l'on introduisait de nouveaux instruments de contrôle, d'évaluation et de reddition de comptes. Comme le montrent les standards de formation et les nouveaux plans d'études, les visées de contrôle en matière de politique de formation ne concernent pas seulement la structure des systèmes éducatifs, mais elles s'intéressent aussi aux contenus et aux résultats.

Les rapports, le monitoring et la nouvelle gestion publique, suivie par la gouvernance, sont devenus des points de repère de cette nouvelle orientation – aussi en matière de formation. Bien que l'État reste le principal acteur dans ce domaine, son rôle a toutefois changé, tandis que les prestataires privés semblent avoir gagné en importance.

En Suisse, les liens de coopération horizontale entre les cantons ont été renforcés, mais aussi la Confédération s'est vue attribuer, dans le cadre de « l'espace suisse de formation », de nouvelles compétences réglementaires. Au niveau national comme cantonal, la politique de formation avance toujours plus vers les développements internationaux. Les exemples plus évidents de cette tendance d'ouverture internationale, dans le domaine éducatif, sont la participation de la Suisse aux enquêtes PISA ou l'implémentation des éléments principaux de la déclaration de Bologne. Suite à ces développements, ont subi des changements non seulement le fédéralisme en matière d'éducation, qui est une ligne directrice pour tous les organes éducatifs, mais aussi les rapports entre les cantons et les communes.

Lors des processus de réforme des 25 dernières années, les relations entre les différentes parties du système éducatif ont été consolidées, augmentant ainsi la perméabilité entre les diverses voies possibles de formation et portant un regard aiguisé sur les passages au sein du système éducatif. En conséquence, tous les domaines du système éducatif ont été concernés par les réformes majeures : l'école enfantine, l'enseignement obligatoire, les classes à effectif réduit et les classes spéciales, la formation professionnelle, les écoles moyennes, les hautes écoles et la formation continue – pour ne citer que les principaux. Certaines réformes ont toutefois fait l'objet de critiques au sein de l'opinion publique, surtout les projets envisageant l'harmonisation de l'école ont suscité beaucoup d'opposition dans les dernières années.

Compte tenu de ces développements, le Congrès 2018 de la Société suisse pour la recherche en éducation et de la Société suisse pour la formation des enseignantes et des enseignants a pour objectif de dresser un bilan critique des rapports entre la formation et la politique, respectivement, entre la formation et l'État, en offrant la possibilité de présenter et discuter des résultats de recherches conduites dans ce domaine. Le point de départ de cette priorité thématique est notamment l'importance croissante accordée aux questions liées à la politique de formation par la société. Outre les propositions relatives au débat suisse, sont aussi bienvenus des exposés sur les développements en matière de formation dans d'autres contextes nationaux ainsi que des travaux comparatifs.



Les présentations, les colloques et d'autres manifestations doivent porter sur les trois sujets principaux suivants :

- 1) Premièrement, les développements généraux ainsi que des questions fondamentales relatives aux rapports entre la formation, la politique et l'État seront abordés, comme par exemple : La politique de formation va-t-elle vers une orientation néolibérale ? Quel est le rôle du marché dans la politique de formation à côté de l'État ? Dans quelle mesure les rôles des prestataires privés et publics changent-ils ? Quelles sont ou ont été les influences de l'ouverture internationale et de la globalisation sur les rapports entre la formation et la politique ? Quelle importance la science revêt-elle en vue des rapports modifiés entre la formation et la politique ? Ou plus généralement : Dans quelle mesure la politique de formation change-t-elle dans le contexte des grandes transformations sociales et économiques, et, quelles sont les conséquences sur les systèmes éducatifs et l'action pédagogique au sein de ces-ci ?
- 2) Deuxièmement, l'accent sera mis sur des sujets spécifiques de la politique de formation, passant de l'éducation enfantine à l'enseignement supérieur et de la politique d'inclusion à la formation continue.
- 3) Finalement, il y aura une réflexion sur le côté "instrumental" de la politique de formation, entre autres, sur les pratiques de l'administration scolaire, la définition et les changements des procédures de sélection, les pratiques d'évaluation, la procédure d'accréditation ou le fonctionnement des organes de contrôle, la participation des associations (professionnelles) ou les pratiques des directions scolaires ainsi que des conseils des hautes écoles – pour ne citer que quelques exemples.

Il est possible d'inclure une ou plusieurs de ces questions dans les présentations ou les colloques et de porter l'attention soit sur les différentes échelles des systèmes politiques, soit sur la politique de formation en tant que système à plusieurs niveaux, et donc, de l'aborder du point de vue régional, national ou international. Des travaux comparatifs sont également bienvenus.

Contributions non-thématiques

Outre les colloques, les présentations individuelles, les tables rondes et les posters fondés sur les thèmes susmentionnés, et, conformément à la pratique suivie lors du Congrès, pourront être soumises aussi des propositions, qui ne traitent pas explicitement les sujets principaux du Congrès. Il faudra seulement les signaler avec un 4 (pour contributions non-thématiques), sinon la procédure d'appel à communications reste la même. Pour ce qui concerne les séances de groupe de travail ou d'autres activités non soumises à la procédure d'évaluation, prière de contacter le comité d'organisation du congrès : sgbf2018@ife.uzh.ch

Langues

Les propositions peuvent être soumises en allemand, français, italien ou anglais. Les présentations seront tenues dans la langue choisie pour la soumission.

Formats possibles et lignes directrices pour le dépôt

Les propositions peuvent être déposées sous un des formats suivants :

Colloque

Un colloque a une durée de 90 minutes et comprend au maximum trois présentations et une partie de discussion, les contributions ne pouvant pas se référer toutes au même projet de recherche. Les colloques multilingues sont particulièrement bienvenus. Pour chaque colloque sera nommé(e) un(e) président(e).

Table rondes

Les tables rondes durent aussi 90 minutes, mais elles ont une forme d'organisation plus libre que les colloques, permettant à plus de personnes d'y prendre une part active (p.ex. : en forme de podium), et réduisant, par contre, le temps de parole par intervenant(e). Les tables rondes portent l'attention sur la discussion (aussi avec le public) d'un thème prédéfini et requièrent également un(e) président(e).



Présentation individuelle

La durée des présentations individuelles ne doit pas dépasser les 30 minutes, dont au moins 10 minutes sont à consacrer à l'interaction et discussion. Le comité organisateur se permet de rassembler des sujets similaires en un colloque et d'en désigner la présidence.

Poster

Les posters sont à imprimer au format A0 (84.1 x 118.9 cm). Lors du Congrès, les auteur(e)s auront l'occasion de présenter leurs contributions au public.

Lignes directrices pour le dépôt des contributions

Les participant-e-s devront présenter leurs exposés dans le cadre d'un des formats prédéfinis (c'est-à-dire un colloque, une table ronde, une présentation individuelle ou un poster), à moins qu'ils exercent des fonctions supplémentaires (p.ex. comme président-e ou discutant-e). À toute contribution sous forme de colloque, de présentation individuelle ou de poster doit être joint un résumé d'une longueur maximale de 500 mots resp. 750 mots pour les tables rondes. Les colloques requièrent encore un résumé global supplémentaire d'environ 250 mots. Lors du dépôt, devront être fournies les données personnelles des participants ainsi que des informations sur le cadre théorique, le contexte de recherche et les questions clés. Pour les travaux empiriques, il est nécessaire d'indiquer en plus les méthodes de recherche et de commenter les présents résultats. Prière d'ajouter aussi trois à cinq mots-clés à chaque soumission.

Toutes les propositions doivent être soumises par voie électronique à l'adresse:

<https://www.conftool.com/sgbf2018/>

Date limite de dépôt des contributions

15 janvier 2018

Procédure d'évaluation

Toutes les propositions soumises seront évaluées par deux expert(e)s selon les critères suivants : qualité générale de la contribution, pertinence de la question de recherche, transparence et rigueur de l'approche méthodique, potentiel novateur et éventuellement la qualité des données recueillies et des résultats. Le comité d'organisation se réserve le droit de proposer éventuellement un autre format de contribution. En cas de refus d'un colloque, il est possible que certaines contributions soient acceptées comme présentations individuelles.

Les résultats de l'évaluation des soumissions seront communiqués jusqu'à fin mars 2018.